

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize
le vingt juin
à 18 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
José LE GUELAFF Maire

Etaient présents :LE GUELAFF CAILLAREC FEAT EBREL HEMON LECHEVREL
KERAVAL, DEMOUGE CONGRETA HOURMAND KERVOELEN
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : LE PENNEC E. pouvoir de vote à Caillarec D., LAUTROU F. pouvoir de vote à
LECHEVREL F., GOIC S. Pouvoir de vote à Le Guelaff J., DENIEL JM excusé.

M. CAILLAREC Danielme GOIC a été élu secrétaire

***OBJET : Aménagement de la placette de Kernevez pour accessibilité et sécurisation des arrêts de
cars
Demande de subvention au titre des amendes de police***

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du projet d'aménagement de la placette de
Kernevez en vue de l'accessibilité et la sécurisation des arrêts de cars.

Il indique que le coût des travaux est estimé à 25 520.50 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le dossier établi
- sollicite du Conseil Départemental une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police
- s'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer les pièces comptables à intervenir.

OBJET : Convention de mise à disposition du personnel pour les TAP

La commune de Motreff met à disposition de Poher Communauté, des agents
titulaires du cadre d'emplois des Atsem et Adjoint Technique pour exercer les fonctions
d'animateur (trice) dans le cadre des temps d'activités périscolaires à compter du 01 septembre
2015, pour une durée de 3 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Poher communauté.

***OBJET : Réalisation de 2 logements FJT à l'étage de l'ancienne mairie au cœur du bourg
demande de fonds régionaux dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays.***

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de deux logements « jeunes » à l'étage de l'ancienne mairie en partenariat avec l'association Ailes gestionnaire du Foyer Jeunes ailleurs de Carhaix.

Le coût du projet s'élève à 115 138 euros HT pour la structure et 7 500 euros HT pour l'équipement des logements soit un total de 122 638 euros HT.

Le projet a été présenté au Comité Unique de Programmation du Pays Cob et reçu un avis favorable.

Le Maire propose au Conseil Municipal

de solliciter les fonds régionaux dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays à hauteur de 28 905 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier présenté et sollicite les fonds régionaux dans le cadre du contrat Europe/Région/pays à hauteur de 28 905 euros.
Le Maire s'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune et prie le Maire à signer les pièces comptables à intervenir.

OBJET : Ordures ménagères, tarification incitative

Le Maire explique que la mise en place d'une tarification incitative pour le usage des ordures ménagères est envisagée par Poher Communauté ; l'objectif serait de doter chaque foyer d'un bac avec lever tous les quinze jours dans les communes rurales et toutes les semaines à Carhaix. Le Maire précise que la nouvelle facturation induira une augmentation pour la majorité des foyers de la commune, avec le risque de voir des dépôts sauvages s'installer.

Après débat et délibération, le Maire, F.Demouge, S.Kervolen et S.Goic (par délégation) votent contre la mise en place de cette nouvelle facturation, les dix autres élus se sont abstenus pour suspendre la décision à une expérimentation longue et objective.

OBJET : Validation des orientations stratégiques et du Programme d'actions du PLH.

Le Maire présente les orientations du PLH porté par Poher communauté.

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat pour la période 2017-2022, comme par exemple la construction de 350 constructions neuves à Carhaix et autant sur les communes rurales, la création d'une maison de l'habitat, etc...

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLH.

OBJET : Adoption de la déclaration Watt Poher

M. Caillarec présente les conclusions de la démarche mission de concertation pour la construction d'un schéma énergétique local.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la déclaration d'intention Watt Poher ci-dessous :

DECLARATION D'INTENTION

Poher Communauté, les communes membres, la société civile et les citoyens du territoire (dénommés ensemble « les acteurs ») partagent l'objectif de se saisir de la question énergétique pour donner plus d'autonomie à leur territoire et en faire un levier de développement économique et de réduction des inégalités.

Pour gagner en autonomie énergétique, il faut produire de l'énergie localement et réduire les consommations énergétiques du territoire.

Les acteurs de Poher Communauté adoptent ensemble la Déclaration Watt Poher par laquelle ils s'engagent à :

- travailler à l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire,
- travailler à la réduction des consommations des acteurs du territoire,
- utiliser les bénéfices tirés de la production locale d'énergies pour investir dans la réduction des consommations.

PRODUIRE

1. C'est sur la base du volontariat ou d'une initiative locale que seront initiés les projets d'installation d'unités de production d'énergies renouvelables.
2. Des actions de sensibilisation permettant la montée en compétence des acteurs concernés seront mises en place dès l'initiation de tels projets.
3. Les acteurs concernés définiront un cahier des charges projet par projet incluant notamment : la définition d'une charte de bon voisinage entre les riverains et la future installation et la possibilité de participation, notamment financière, des acteurs du territoire au capital des projets développés.
4. Si des prestataires ou opérateurs extérieurs doivent intervenir, il sera procédé à un **appel à projet** sur la base du cahier des charges défini en amont et à une sélection par les acteurs de ces prestataires ou opérateurs.
5. Tout au long du développement, des actions d'information et de concertation seront conduites dans un souci de transparence.
6. Il sera recherché la possibilité d'une participation financière des collectivités à ces projets afin d'en garantir le bénéfice territorial.
7. Il sera proposé aux citoyens du territoire la possibilité d'une participation financière citoyenne à ces projets afin d'en garantir le caractère citoyen.
8. Les bénéfices (financiers et fiscaux) tirés de l'exploitation des ces installations seront prioritairement affectés à l'investissement dans la réduction des consommations du territoire puis au réinvestissement dans la production locale d'énergies renouvelables.

9. Pour la bonne intégration des ces installations au territoire, des actions d'information et de pédagogie seront menées tout au long de leur exploitation.

REDUIRE

1. Réduire la facture énergétique du territoire et de ses habitants est un objectif prioritaire du territoire.
2. Les acteurs du territoire s'engagent à œuvrer à la sobriété énergétique du Poher (consommer moins).
3. Les acteurs du territoire s'engagent à œuvrer à l'efficacité énergétique du territoire (consommer mieux).
4. Une attention particulière sera portée à la contribution des projets au développement de l'emploi local et à la production de richesse liée à l'implication des acteurs locaux.
5. Les projets s'attacheront dans la mesure du possible à lutter contre les inégalités et la précarité énergétique.
6. La démarche Watt Poher s'applique à l'ensemble des secteurs de la vie quotidienne du territoire (logement, travail, services, production, déplacements, loisirs, agriculture...)
7. Les porteurs de projets locaux pourront s'inspirer de retours d'expériences menées par d'autres acteurs sur d'autres territoires. Ils les adapteront aux spécificités du Poher et s'appliqueront à y apporter des innovations locales.
8. Une attention particulière sera portée au regroupement et à la coordination des acteurs de la réduction sur le territoire en vue d'une mutualisation des ressources et d'une meilleure efficacité.
9. Afin de faciliter les synergies et une concrétisation rapide, la coopération avec les territoires voisins et les réseaux existants (locaux, régionaux, nationaux) sera privilégiée.
10. Des efforts de communication, d'information et de sensibilisation seront mis en œuvre à chaque étape afin d'assurer l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre.

Emplois d'été : Alan Poignonec remplacera Didier Le Gourrierec et Evan Le Page sera employé aux OM.

Tirage au sort des jurés d'assises : Nathalie ROSPAR 3 rue de la Pierre Bleue

Rénovation ancienne mairie : Du retard dans les travaux, fin de chantier prévu le 15 octobre 2016.

Un devis de raccordement EDF de 3 879.70 euros HT, en attente du devis France télécom.

Une subvention de 10 000 euros obtenue sur la réserve parlementaire de M. Ferrand.

Etude d'assainissement : la réunion sur le compte-rendu a eu lieu, nous attendons les remarques des services pour le choix de la filière définitive.

Maintien de la 3^{ème} classe : à ce jour 58 élèves, la lutte continue, après la distribution de tracts au rond-point de Carhaix, la journée de défense des services publics à Quimper, occupation de l'école le 05 juillet à 9 h.